

LES MONUMENTS DE SPECTACLE DANS LE MONDE ROMAIN

"D'autres, je le crois, seront plus habiles à donner à l'airain le souffle de la vie et à faire sortir du marbre les figures vivantes ; d'autres plaideront mieux et sauront mieux mesurer au compas le mouvement des cieux et le cours des astres. A toi Romain, qu'il te souviennne d'imposer aux peuples ton empire. Tes arts à toi sont d'édicter les lois de la paix entre les nations, d'épargner les vaincus, de dompter les superbes".

Virgile, *Enéide*.

Les jeux

À Rome sous le règne de Claude 93 jours sont voués aux spectacles organisés sur fonds publics ; à la fin du II^e s. le nombre des jours fériés s'élève à 135. Le goût du peuple pour les jeux est dénoncé "*panem et circences*" (Juvénal, *Satyres X*, 77-81; Fronton, *Principes de l'Histoire*). Pour acquérir ses faveurs les particuliers et l'état dépensent des sommes colossales. Les jeux sont le moment où peuple et notables partagent les mêmes émotions et réagissent ensemble aux mêmes événements.

Les jeux publics découlent de deux traditions anciennes : les jeux funéraires étrusques et le théâtre grec. On distingue trois types de spectacles : courses de chars au cirque ; combats de gladiateurs dans les amphithéâtres ; représentation de pièces écrites pour le théâtre.

Cirque

Les cirques comportent une longue piste plate entre les gradins. Un bâtiment colossal comme le *circus maximus* à Rome pouvait accueillir plus de 25 0000 spectateurs. Les chars sont en général, tirés par quatre chevaux (*quadrigae*), mais les attelages de deux (*bigae*) et de trois chevaux (*trigae*) ne sont pas rares et l'on en voit parfois de six ou davantage. Les courses constituent une vaste entreprise commerciale. Moyennant une somme convenue les principales associations (*factionnes*) fournissent au moins un attelage par course. Chaque association entretient une écurie, achète des chevaux, les entraîne et les soigne. Elle doit aussi entraîner et rémunérer les cochers, ainsi que tous les auxiliaires, palefreniers, selliers, charrons ou vétérinaires.

Théâtre

Le théâtre qui trouve son origine en Grèce évolue à l'époque romaine. Les chœurs placés d'abord dans l'orchestre montent sur scène, près des acteurs, les dialogues se réduisent. L'action, accompagnée d'un minimum de paroles, est ponctuée de courtes chansons (*cantica*). Au II^e s. les *cantica* sont chantés par le chœur, accompagnés par les musiciens, tandis que l'acteur mime l'action. La pantomime se perfectionne : l'opéra se mue en ballet.

À l'époque romaine le mur (*scaena*) du fond de la scène qui porte les décors s'agrandit tandis que la scène (*proscenium*), où se déroule l'essentiel de l'action, occupe une partie de l'espace autrefois réservé à l'*orchestra*.

Les pièces sont des tragédies littéraires, souvent fondées sur la mythologie, ou bien des pièces plus grossières, qui traitent d'incestes, de viols, de tortures ou de meurtres. Les sujets politiques sont parfois abordés, mais sous l'Empire, le conformisme officiel l'emporte. Le mime offre une liberté nouvelle aux jeux scéniques. Masques et costumes conventionnels sont abandonnés et laissent la place à l'improvisation. Mais ce nouveau réalisme s'oriente toujours d'avantage vers la sexualité ou le sadisme.

Amphithéâtre

Amphithéâtre, vient du grec *amphi*, autour, et *theatron*, théâtre ; on donnait dans ce grand édifice des combats de gladiateurs, des chasses de bêtes féroces et quelquefois des naumachies. Les amphithéâtres avaient, comme l'indique leur nom, la forme d'un double théâtre : au centre, un espace ovale appelé l'arène, était réservé pour les jeux, et tout autour s'élevaient des gradins montant presque jusqu'à la cime du monument. L'amphithéâtre est un vaste édifice, d'une architecture imposante et harmonieuse. Il est adossé au flanc d'une colline, isolé dans une plaine, ou enfoncé dans le sol comme à Pompei. Le plus grand d'entre eux est le Colisée, le plus petit celui d'*Alba intermelium* (35 m sur 31 m).

Les amphithéâtres apparaissent d'abord en Campanie. Les habitants de Pompéi avaient construit, vers 70-65 av. J.-C., un bâtiment qui, sans porter le nom d'amphithéâtre, en remplissait toutes les fonctions. À Rome, les combats de gladiateurs se déroulèrent d'abord au *forum*. Ce n'est qu'au I^{er} s. av. J.-C. que furent construits les premiers amphithéâtres, en bois et démontables (double théâtre de *Scribonius Curion* en 53 av. J.-C. (Pline l'ancien, Histoire naturelle, XXXVI ; 24, § 8, double théâtre de César en 46). Le premier monument en pierre, celui de *Statilius Taurus* au Champ-de-Mars, date de 29 av. J.-C. Détruit lors de l'incendie de 64 ap. J.-C., il est remplacé sous les Flaviens (71-96) par le Colisée. Commencé par Vespasien, achevé par Titus en 80 ap. J.-C., ce dernier sera réparé et embelli au V^e s. ap. J.-C. et pourra accueillir 50 000 spectateurs. Son inauguration dura deux mois, 3 000 gladiateurs et 9 000 animaux y perdirent la vie.

L'intérieur de tout amphithéâtre était divisé en trois parties : l'arène, le *podium*, et les gradins. Pour circuler dans le monument, le public emprunte les couloirs qui font le tour de l'arène (*ambulacres*), ou prennent les escaliers qui s'ouvrent par de grandes portes ou vomitoires. Ces escaliers allaient du *podium* au rang des pauvres et divisaient la *cavea* en sections (*cunei*). Un *velum*, bâche fixée à des mâts, abrite une partie des spectateurs. Les coulisses se trouvent sous l'arène recouverte de sable, ou les gradins. Les animaux féroces étaient enfermés dans des *caveae* ou *carceres*, substructions voûtées de ce soubassement. Les nobles occupaient le *podium*, la plèbe les gradins. Des officiers appelés *cunearii locarii*, distribuaient les places et maintenaient l'ordre.

La façade extérieure des amphithéâtres était partagée en étages, garnis, chacun d'arcades, de colonnes, de pilastres plus ou moins nombreux, et quelquefois de statues. L'espace vide au-dessous des gradins formait des galeries voûtées (*fornices, concamerationes*), qui recevaient les promeneurs et étaient garnies de boutiques.

Les amphithéâtres sont le symbole même de la romanisation. Parmi les monuments les plus connus on trouve : Albe ou Albano, Bologne, *Canusium* (Canosa), Capoue, Cumes, Garigliano, Otricoli, Paestum, Pompéi, Pouzzoles, Rimini, Todi, Vérone, etc., en Italie ; Pola, en Dalmatie ; en Sicile, Agrigente, Catane, Syracuse ; en Espagne, Tarragone; dans les Gaules, Autun, Bordeaux, Fréjus, Lyon, Nîmes, Arles, Vienne, Saintes, Limoges, Périgueux, Poitiers, Béziers, Auxerre, Angers, Langres, Bourges, Cahors, Le Mans, Tours... Les amphithéâtres les mieux conservés sont ceux de Pouzzoles, Capoue, Vérone, Arles, Nîmes, Chêrchell, Tipasa et El Djem.

Les spectacles

Les inventeurs des combats de gladiateurs seraient les Étrusques. Lors des funérailles de personnages importants, ils auraient été substitués aux sacrifices de prisonniers de guerre (Homère : *Illiade* ; Hérodote : *Histoire* ; Tite Live : *Histoire romaine* ; Suétone : *Vie des douze Césars*). Ces combats sanglants auraient été introduits à Rome entre 300 et 250 av. J.-C.. Auparavant, ils s'étaient répandus et développés en Campanie, un peuple de cette région, les Samnites, fournissant en abondance les combattants nécessaires.

D'un rite funéraire privé, hommage dû et rendu au défunt, d'où le nom de *munus* (devoir) attribué à cette pratique (au pluriel *munera*), on est passé à un spectacle public qui, très tôt, en prenant de l'ampleur a recueilli les faveurs du peuple.

Les combats deviennent un spectacle dès la fin du I^{er} s. av. J.-C.. Dans le courant du II^e s. av. J.-C., ils servent les ambitions des hommes politiques qui y engloutissent des sommes énormes (Suétone : *César* ; Suétone : *Auguste*). L'hommage rendu à un mort passe au second plan. Pour satisfaire un public de plus en plus exigeant, le spectacle, déjà sous la République, puis davantage encore sous l'Empire, devient grandiose (Calpurnius, Eglogues).

Les gladiateurs étaient des condamnés, des prisonniers de guerre ou des professionnels entraînés dans des écoles spéciales (*ludi gladiatorii*) dirigées par un laniste (*lanista*). Ce dernier loue les services de sa troupe de gladiateurs à un organisateur de spectacles (*editor*). Certaines écoles sont très réputées et les plus importantes appartiennent à l'empereur lui-même.

Les principales catégories de gladiateurs sont :

Les Samnites, gladiateurs lourdement armés : casque, bouclier long, jambière gauche, épée. C'est la plus ancienne forme de gladiature. Les Samnites sont divisés à partir d'Auguste en *Secutores* qui sont opposés aux Rétiaires et en *Oplomachi* qui sont opposés aux Thraces.

Les Rétiaires, gladiateurs faiblement armés : ceinturon, protège bras, trident et filet pour envelopper l'adversaire. C'est la forme la plus modeste de la gladiature.

Les Thraces, gladiateurs armés d'un petit bouclier rond, d'un casque, de jambières, d'un brassard droit, d'un sabre court recourbé.

Les Gaulois, gladiateurs avec peu d'armes défensives : petits casques, petits boucliers avec une épée.

Il existait aussi des gladiateurs à cheval et en char. Les combats avaient lieu en fin de journée. Ils débutaient par une procession, à la tête de laquelle se trouvait l'organisateur des jeux suivi de la troupe des combattants. Le public engage des paris après que les groupes de combats aient été tirés au sort. Dès qu'un gladiateur est touché le public s'écrie "*Hoc Habet*" (Il en a !).

Pour demander grâce, le blessé tend la main gauche vers l'estrade officielle ; l'organisateur des jeux lève ou renverse le pouce selon la réaction du public. S'il élève le pouce le gladiateur est gracié, au contraire s'il le baisse il est achevé. Les vainqueurs reçoivent des récompenses honorifiques et des sommes d'argent en plus d'un succès certain auprès des femmes romaines. Après un grand nombre de victoires, ils sont dispensés de combat. Certains préfèrent tout de même continuer. Les esclaves peuvent être affranchis.

Il existe également des combats d'hommes (*bestiarii*) contre des bêtes féroces ou entre bêtes (*venationes*). Cette pratique fut responsable de l'extinction des lions de l'Atlas et des hippopotames de Basse-Égypte. Les bêtes sont principalement fournies par l'Afrique (on leur donne les condamnés à mort). Les belluaires armés d'épieux les pourchassent et les achèvent avec l'aide de chiens.

Un autre spectacle présent dans l'amphithéâtre est la Naumachie: il s'agit de joutes nautiques rares et toujours sanglantes. La première grande Naumachie, fut organisée par César en 46 av. J.-C. Parfois on rajoute des crocodiles dans l'eau.

Le cadre historique régional

De la Transalpine à la province de Narbonnaise

Avant la conquête romaine, des habitats de hauteur fortifiés (*oppida*) et de plaine témoignent de la présence des peuples celto-ligures. On sait, par la découverte de pressoirs, grâce aussi à la carpologie (étude des graines), aux analyses polliniques (pollens) et à l'archéozoologie, que les indigènes cultivaient la vigne, l'olivier et des céréales, entretenaient des troupeaux d'ovins.

En 154, la première intervention de Rome se fait contre eux, à la demande des Grecs de Marseille. Ces événements seront suivis par l'intervention entre 125 et 122 de troupes romaines : interventions qui se solderont par la rétrocession à Marseille d'une bande littorale large de huit à douze stades (deux kilomètres environ) et par la fondation d'*Aquae Sextiae* (Aix-en-Provence).

Prémices de la création de la province de Transalpine, ces campagnes ouvraient le passage vers l'Espagne à partir de l'Italie et avec l'émergence de fondations comme Aix-en-Provence puis Narbonne, marquaient l'emprise grandissante de Rome sur une région jusque-là sous la tutelle de Marseille grecque.

La création de la province de Narbonnaise vers 27 av. J.-C. par Auguste, l'aménagement de la voie littorale à travers les Alpes Maritimes vers 13-12, la déduction de la colonie de Fréjus pour les vétérans de la VIII^e légion vers 29 consacrent l'organisation administrative impériale. C'est de cette époque que date le véritable développement des centres urbains, immédiatement suivi par l'apparition d'importants domaines agricoles quadrillant le territoire des colonies.

Les monuments de spectacles en Gaule Narbonnaise et dans les Alpes-Maritimes

La présence romaine dans notre région est ancienne. Elle vient en quelque sorte relayer le rôle joué anciennement par Marseille et les villes grecques qu'elle avait fondées comme Nice, Antibes ou Olbia, pour rester dans le cadre de la région PACA. Suffit-elle à expliquer l'abondance de monuments?

Deux éléments ont pu se montrer déterminants dans ce domaine, tous deux liés au statut accordé aux communautés qui peuplaient la Narbonnaise : le nombre et la qualité. En effet, si l'idée générale qui guidait l'administration romaine dans l'organisation des régions conquises était de faire accéder ces populations aux principes de la «cité», les modalités pouvaient être très diverses.

Il convient, en premier lieu, de distinguer les indigènes, organisés en héritiers des peuples existants avant la conquête, amenés à collaborer mais en gardant une certaine autonomie juridique, et les personnes dotées d'un statut romain. Ces dernières pouvaient être dispersées à l'intérieur de ces anciennes communautés où elles bénéficiaient d'une position personnelle particulièrement avantageuse, soit constituer des groupes totalement autonomes, établis sur des territoires confisqués aux indigènes et organisés de façon à marquer leur rattachement direct et complet à Rome et, à ce titre, leur prééminence, dans tous les domaines, sur les autres habitants.

Ces entités romaines prennent le nom de «colonies de citoyens romains». Si l'on regarde une carte administrative de la Gaule, elles sont encore, à la fin du I^{er} s., concentrées précisément en Narbonnaise, à l'exception de Lyon, qui en reste proche, et d'August, à quelques kilomètres de Bâle. Chacune de ces colonies impliquent une arrivée massive de migrants venus majoritairement d'Italie, profondément marqués par la culture romaine et, en particulier, les conceptions en matière d'architecture élaborées à Rome.

Même s'il faut se garder de voir dans tous ces colons des personnages richissimes, leur fortune personnelle (à commencer par l'exemption fiscale) comme les autres formes d'aide financière octroyées par les autorités de Rome leur conféraient une capacité d'intervention sur le cadre urbain qu'ils ont la charge de créer.

Toutefois, même si des monuments sont conservés dans les colonies de Vienne, Orange, Arles et Fréjus, ce n'est pas le cas à Béziers, Narbonne... Inversement, on les trouve à, Nîmes, Vaison, Glanum ou Alba qui n'ont pas disposé de ce statut privilégié. Certaines communautés indigènes ont obtenu, dès le I^{er} s. av. J.-C., en Narbonnaise, une position que l'on peut qualifier d'intermédiaire avec le statut de «colonie de droit latin».

Cet avantage a été étendu très tôt à l'ensemble des habitants libres de la Narbonnaise, vraisemblablement plus d'un siècle avant qu'il ne soit généralisé à l'ensemble de la Gaule. Le territoire de ces colonies n'a pas été amputé pour être donné à des citoyens romains venus d'ailleurs et, à ce titre, on parle aussi de colonie «honorifique». Elles bénéficient de certains avantages juridiques dont le plus évident est de permettre à leurs notables de devenir, à titre personnel (ainsi que leur famille), citoyens romains. Il suffit pour cela d'exercer un an la magistrature suprême de sa cité et, à la sortie de la charge, le privilège est accordé.

Ces statuts divers et privilèges conduisent les communautés à rivaliser dans l'adoption pour leur ville d'une parure monumentale digne du statut obtenu ou revendiqué. Cela se traduit aussi par une rivalité entre les hommes.

Dans les colonies de droit latin c'est la citoyenneté qui est clairement en jeu. Dans les colonies de citoyens romains, c'est simplement la recherche de gloire qui est une des composantes essentielle de la vie politique antique. Les magistrats (et les candidats à la magistrature s'y engagent) se doivent de consacrer une part significative de leurs ressources personnelles au bien de leur cité. Connaissant l'importance des banquets, spectacles et jeux offerts à la population il ne faut pas négliger la construction des monuments publics eux-mêmes.

On tient dans ces pratiques, comme dans la multiplication des cités et colonies dans la basse vallée du Rhône, deux des raisons majeures du nombre important des monuments construits à l'époque gallo-romaine dans la région. On doit admettre, pour comprendre l'évolution de la parure monumentale des cités mise en avant par les standards romains, que les villes romaines ont été effectivement conçues et majoritairement construites au I^{er} s. ap. J.-C., c'est-à-dire à un moment où l'on ne pouvait concevoir une ville romaine sans un *forum*, un grand théâtre de pierre et, seulement à la fin de ce siècle, un amphithéâtre conçu selon le modèle offert par le Colisée dont les travaux commencèrent peu après 70.

Texte de Mmes et MM. Lafon, Pasqualini et Thernot

(Extrait de « Les monuments de spectacles et le Plan Patrimoine Antique : *Gallia Narbonensis -Alpes maritimae* » / Ville de Fréjus : service du Patrimoine, INRAP Sud-Est, DRAC PACA, Agence Régionale du Patrimoine, CNRS – IRAA (Aix-en-Provence), Université de Provence [s. d. ca. 2007]).